

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 19 janvier 2010, à 17 h , à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président

M. Simon Brouard, conseiller  
M<sup>me</sup> Geneviève Hamelin, conseillère, présidente  
M. Sylvain Légaré, conseiller  
M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard, conseillère

Sont également présents: M. Gilles Noël, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec  
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette  
M. Richard Côté, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Lemieux, conseillère

À 17 heures, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

### CA-2010-0001 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour ainsi que l'ordre du jour supplémentaire (1) de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 19 janvier 2010, en retirant le sommaire décisionnel suivant :

- DG2010-0001 intitulé : « *Nomination de 2 membres au sein du conseil d'administration de Pôle Québec Chaudières-Appalaches* ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0002

**Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenues les 22 décembre, 23 décembre à 9 h 45 et 23 décembre 2009 à 10 heures**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenues les 22 décembre, 23 décembre à 9 h 45 et 23 décembre 2009 à 10 heures, tel qu'ils ont été rédigés.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt de la résolution 391-09, adoptée par le conseil de la Ville de L'Ancienne-Lorette le 21 décembre 2009, intitulée : « *Sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une séance du conseil d'agglomération - Maire - Dispense* ».

CA-2010-0003

**Paiement d'honoraires supplémentaires à Mallette SENCRL, dans le cadre de la vérification du rapport financier 2008 - FN2009-059 (CT-FN2009-059)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le paiement d'honoraires supplémentaires de 21 868,97 \$ incluant les taxes à Mallette SENCRL, dans le cadre de la vérification du rapport financier 2008;
- 2° d'autoriser le virement de 21 868,97 \$ au Service des finances à l'activité 1340400 (Trésorerie), provenant du poste contingent de proximité pour un montant de 10 256,55 \$ et du poste contingent d'agglomération pour un montant de 11 612,42 \$.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0004

**Approbation du Règlement n° 113-2009 modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° V-1019-91 de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement aux zones C-C/D<sub>1</sub>, C-C<sub>1</sub> à C-C<sub>8</sub> inclusivement et C-C/A<sub>1</sub>, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-226 (Ra-1513)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 113-2009 modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° V-1019-91 de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement aux zones C-C/D<sub>1</sub>, C-C<sub>1</sub> à C-C<sub>8</sub> inclusivement et C-C/A<sub>1</sub>*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0005

**Approbation du Règlement n° 2009-175 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone « CI-3 » à même la zone « CG-5 » étant entièrement abrogée et les usages du groupe « Commercial IV » dorénavant exclus, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-299 (Ra-1512)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 2009-175 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone « CI-3 » à même la zone « CG-5 » étant entièrement abrogée et les usages du groupe « Commercial IV » dorénavant exclus*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0006

**Approbation du Règlement n° 2009-177 modifiant le Règlement de lotissement numéro 481-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de prévoir pour la zone PC-18 la superficie minimale d'un lot (secteur Boisé du Brome), aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-308 (Ra-1512)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'approuver le *Règlement numéro 2009-177 modifiant le Règlement de lotissement 481-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de prévoir pour la zone PC-18 la superficie minimale d'un lot (secteur Boisé du Brome)*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0007

**Approbation du Règlement n° 2009-178 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de permettre, sous condition, l'aménagement d'espace de chargement et de déchargement ainsi que de tablier de manoeuvre en cour avant, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-314 (Ra-1512)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 2009-178 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de permettre, sous condition, l'aménagement d'espace de chargement et de déchargement ainsi que de tablier de manoeuvre en cour avant*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0008

**Modification de la résolution CA-2009-0486 - *Spectacle aérien international de Québec* - DT2010-001**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° de modifier la résolution CA-2009-0486, adoptée le 22 décembre 2009, afin de majorer l'aide financière de 180 000 \$ à 250 000 \$ à *Spectacle aérien international de Québec inc.*;
- 2° d'autoriser un virement de 70 000 \$ du poste contingent d'agglomération au budget d'opérations du Bureau du développement touristique et des grands événements à l'activité 6410101 (Événements spéciaux - agglomération).

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0009

**Approbation des prévisions budgétaires 2010 de l'*Office municipal d'habitation de Québec* - OM2009-004 (CT-OM2009-004) — (Ra-1513)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget 2010 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le paiement de 3 075 107 \$ pour la participation de la Ville de Québec, soit 2 427 657 \$ pour le programme HLM et 647 450 \$ pour le programme de supplément de loyer;
- 3° d'autoriser le trésorier à effectuer le versement de la contribution-ville 2010 à l'*Office municipal d'habitation de Québec*, selon les modalités convenues entre la Ville de Québec et l'*Office municipal d'habitation de Québec*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0010

**Approbation du budget de la *Société municipale d'habitation Champlain* pour l'exercice financier 2010 - SO2009-003 (Ra-1513)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approuver intégralement le budget 2010 de la *Société municipale d'habitation Champlain*;
- 2° de mettre à la disposition de la *Société municipale d'habitation Champlain* un fonds de roulement n'excédant pas 1 000 000 \$ pour l'année 2010, le tout tel que prévu à l'article 3.3 des lettres patentes de la *La Société municipale d'habitation Champlain*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0011

**Adjudication d'un contrat de services professionnels, à *Aqua Data inc.*, pour l'intégration du logiciel expert avec l'environnement géomatique de la Ville de Québec et une assistance technique dans l'exploitation des données d'état des réseaux d'égouts - TI2009-069 (CT-2188059, CT-2188099) — (Ra-1513)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adjuger, à *Aqua Data inc.*, un contrat de services professionnels en vue :

- de l'intégration du logiciel Canalis à l'environnement géomatique de la Ville de Québec, pour un montant de 168 338,38 \$ incluant les taxes;
- du transfert/migration des données en historique d'inspection, analyse et recommandations vers la base de données corporative, pour un montant de 250 000 \$ incluant les taxes;
- de la réalisation de l'assistance technique (documentation des programmes d'intervention et de réhabilitation, des études spécialisées et de la documentation des indicateurs du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire), pour un montant de 450 000 \$ incluant les taxes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2010-0012

**Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de cloisonnement et de ventilation aux bassins des filtres de l'usine de traitement de l'eau de Château-D'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 520 - TP2009-054**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de cloisonnement et de ventilation aux bassins des filtres de l'usine de traitement de l'eau de Château-D'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin de porter le montant de l'emprunt et de la dépense de 750 000 \$ à 1 000 000 \$ pour tenir compte de l'insuffisance de fonds pour procéder à l'adjudication du contrat concernant ce projet.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2010-0013

**Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 529 - IN2009-052 (Ra-1513)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012.

Ce règlement prévoit une dépense de 4 171 000 \$ pour l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2010-0014

**Appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération - IN2009-052**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'approprier un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 529. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2010-0015

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 530 - IN2009-053 (Ra-1513)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant les travaux de réfection, de réhabilitation et de construction d'infrastructures municipales de surface, aériennes et souterraines requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012.

Ce règlement prévoit une dépense de 43 099 000 \$ pour la réalisation des travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2010-0016

**Appropriation d'un montant de 4 300 000 \$ au fonds général de l'agglomération - IN2009-053**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approprier un montant de 4 300 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 530. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions des citoyens**

---

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

### **Période d'interventions des membres du conseil**

---

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

**CA-2010-0017**

### **Clôture de la séance**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,  
appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,  
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 08.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Geneviève Hamelin  
Présidente

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/mc